



# Stage de Solfège – Technique vocale

organisé par l'association  
Chœur International de Femmes de Paris

## INSCRIPTION

Du 23 au 25 mai 2015

**Dale WARDLAW**

**Chef de chœur et Professeur de Chant**

NOM : ..... Prénom : .....

Tél : ..... E-mail : .....

	10h00/12h00	13h00/15h00	15h20/17h20
<b>Samedi 23 mai</b>	<input type="checkbox"/> Solfège niveau 1	<input type="checkbox"/> Solfège niveau 2	<input type="checkbox"/> Technique vocale Niveau 2
<b>Dimanche 24 mai</b>	<input type="checkbox"/> Solfège niveau 1	<input type="checkbox"/> Solfège niveau 2	<input type="checkbox"/> Technique vocale Niveau 2
<b>Lundi 25 mai</b>	<input type="checkbox"/> Solfège niveau 1	<input type="checkbox"/> Solfège niveau 2	<input type="checkbox"/> Technique vocale Niveau 2

**Niveau 2 : les réponses aux questions 1 à 6 du test sont considérées comme acquises.**

Coût du stage : **25 €** / 2 heures - **50 €** / 4 heures - **60 €** / 6 heures

Soit un règlement de .....€ \*\*

**Pour participer au stage, merci de :**

- **Vous inscrire par mail à [stagescifp@gmail.com](mailto:stagescifp@gmail.com) en précisant en objet : stage de solfège**
- **envoyer à C.I.F.P. - Stage Pentecôte - 5 rue Perrée - 75003 PARIS**
  - la présente fiche d'inscription (cocher les stages auxquels vous participez et signer le droit à l'image ci-contre)
  - le test de niveau rempli
  - le chèque du montant correspondant à l'ordre du C.I.F.P.

Date et signature :

\* *Cocher (la ou) les cases correspondantes.*

\*\* *En cas de désistement pour un autre motif que la force majeure, les sommes versées resteront acquises au C.I.F.P. qui s'est engagé financièrement.*

## DROIT A L'IMAGE DESTINE A LA VIE ASSOCIATIVE DU C.I.F.P.

Je soussigné.....

Demeurant.....

.....

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image (nom, voix, éléments de la personnalité...)

Autorise l'Association « Chœur International de Femmes de Paris » à utiliser les photographies et films réalisés lors des répétitions, de concerts et de manifestations musicales.

Cette autorisation concerne soit les images et le son, soit les images ou le son, utilisés partiellement ou en totalité. Ces supports (photos, bandes-son, films...) pourront être utilisés pour :

- Les documents de présentation de l'Association et de ses chœurs,
- Le site Internet,
- Les dossiers de demande de subventions

Aucun support visuel ne sera communiqué à d'autres personnes que les choristes faisant partie de l'association, vendu ou utilisé à d'autres usages que ceux précités.

La durée de validité du présent accord est régie par les textes concernant les droits d'auteur et les droits voisins. Toute prolongation de cette durée en France comme à l'étranger, entrerait dans le cadre de cet accord.

Conformément à la loi, le libre accès, aux données photographiques qui me concernent est garanti. Je pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait, et je dispose du droit de retrait de toute photographie si je le juge souhaitable.

Le présent contrat ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière.

Fait à .....le.....

L'intéressé(e)  
« Lu et approuvé »

Agnès CABROL  
Présidente du C.I.F.P.